



## COMMUNE DE LACONNEX

### Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 mai 2018

---

Présents:           Hubert DETHURENS, maire  
                          Jean-Pierre GANTNER, adjoint  
                          Véronique RUDAZ, adjointe

Thierry ARN, Jean BATARDON, Andreea CAPITANESCU BENETTI, Maxime DETHURENS, Marc DUPRAZ, Stéphane GROBETY, Olga MERMET, Dominique PASCUAL, Bradley STILLWAGON, Laurent THEVENOZ, Laurent ZIMMERMANN

#### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 avril 2018
2. Approbation des comptes et du rapport administratif et financier du maire de l'exercice 2017 : délibération
3. Approbation des crédits budgétaires supplémentaires de l'exercice 2017 : délibération
4. Approbation d'un crédit d'investissement relatif à la rénovation de la mairie : délibération
5. Communications de l'exécutif
6. Divers
7. Questions du public

Hubert Dethurens, maire, ouvre la séance à 19h00 et remercie les conseillers/ères de leur présence.

#### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 avril 2018

Le maire demande de modifier la dernière phrase du point 10. Divers relatif au tout-ménage de l'Association Grain de sable ainsi : « En outre, cette association souhaitait être considérée au même titre qu'une commune pour le partage des coûts de l'avocat, ce qui a été refusé. »

Bradley Stillwagon demande de modifier la mention du point 9. Communications de l'exécutif relatif au parc de jeux à l'école afin de préciser qu'un des jeux choisis était destiné aux petits enfants et non tous les jeux.

Ces modifications étant acceptées, le procès-verbal de la séance du 16 avril 2018 est approuvé à l'unanimité des présents, avec remerciements à son auteure.



## 2. Approbation des comptes et du rapport administratif et financier du maire de l'exercice 2017 : délibération

Le maire donne lecture de son rapport pour l'exercice 2017 et passe ensuite la parole à Jean-Pierre Gantner. Ce dernier donne lecture du rapport de l'organe de révision du bureau fiduciaire Solèr, ainsi que de la délibération soumise à l'approbation des comptes 2017.

*Proposition du Maire relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2017*

*Vu le compte administratif pour l'exercice 2017 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,*

*vu le compte rendu financier pour l'exercice 2017 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel,*

*vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 96, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*sur proposition du Maire,*

*le Conseil municipal*

### *D E C I D E*

- 1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2017.*
- 2. D'approuver le compte de fonctionnement 2017 pour un montant de 1'865'471.50 F aux charges et de 2'037'708.75 F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 172'237.25 F.*
- 3. D'approuver le compte d'investissement 2017 pour un montant de 195'266.60 F aux dépenses et de 135'626.55 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 59'640.05 F.*
- 4. D'approuver le financement des investissements nets de 59'640.05 F par l'autofinancement à raison de 556'460.25 F au moyen de la somme de 384'223.00 F représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à 172'237.25 F.*
- 5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à 172'237.25 F représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2017.*
- 6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2017, totalisant à l'actif un montant de 15'983'853.28 F qui se compose de :*

<i>- Patrimoine financier (natures 10 à 13)</i>	<i>12'939'089.91 F</i>
<i>- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)</i>	<i>3'044'763.37 F</i>
<i>Total de l'actif</i>	<i>15'983'853.28 F</i>

*et au passif un montant de 15'983'853.28 F qui se compose de :*



- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	64'890.20 F
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	3'182'857.00 F
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	3'125.71 F
- Provisions (nature 24)	1'567'500.00 F
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	239'693.75 F
- Fortune nette (nature 29)	10'925'786.62 F
<b>Total du passif</b>	<b>15'983'853.28 F</b>

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2017 à 0 F.

La délibération est approuvée par 11 voix, soit à l'unanimité des présents.

### 3. Approbation des crédits budgétaires supplémentaires de l'exercice 2017 : délibération

Le maire mentionne le fait que les dépassements budgétaires ont été particulièrement maîtrisés pour cet exercice.

*Proposition du Maire relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2017 et les moyens de les couvrir*

*Vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*sur proposition du Maire,*

*le Conseil municipal*

#### **D E C I D E**

1. *D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2017 suivants pour un montant total de 25'388.90 F, soit :*

<b>N° compte</b>	<b>Désignation du compte</b>	<b>Budget 2017</b>	<b>Solde du compte 2017</b>	<b>Ecart en Francs</b>
<b>05</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>			
318	Honoraires, prestations de service	63 200.00	67 745.20	4 545.20-
<b>34</b>	<b>SPORTS</b>			
375	Institutions privées	5 400.00	5 616.00	216.00-
<b>54</b>	<b>INSTITUTIONS POUR LA JEUNESSE</b>			
319	Frais divers	4 000.00	4 055.00	55.00-
365	Subventions à institutions privées	34 000.00	35 522.35	1 522.35-



<b>58</b>	<b>AIDE SOCIALE</b>			
341	Contributions aux communes	11 000.00	11 885.00	885.00-
<b>62</b>	<b>ROUTES COMMUNALES</b>			
312	Energie	4 600.00	6 803.55	2 203.55-
<b>90</b>	<b>IMPOTS</b>			
346	Compensation communes françaises	5 900.00	6 670.70	770.70-
<b>95</b>	<b>IMMEUBLES PATRIMOINE FINANCIER</b>			
312	Energie	16 000.00	19 681.10	3 681.10-
313	Fournitures et marchandises	1 500.00	2 291.60	791.60-
314	Entretien immeubles par des tiers	52 000.00	62 718.40	10 718.40-
<b>TOTAL</b>				<b>25 388.90-</b>

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

La délibération est approuvée par 11 voix, soit à l'unanimité des présents.

#### 4. Approbation d'un crédit d'investissement relatif à la rénovation de la mairie

Avant de passer au vote, Hubert Dethurens souhaite apporter des précisions sur le montant de ce crédit. En l'absence de chiffres définitifs pour les soumissions que l'entreprise Guillet n'a pas encore été en mesure de nous transmettre, le maire a jugé prudent de prévoir une marge de 100'000 F par rapport au montant initialement prévu de 1.5 millions. En outre, il attire l'attention du conseil sur le poste au budget intitulé « Travaux supplémentaires » qui concerne des travaux de toiture pour un désamiantage sous couverture. Ces travaux n'ont jamais été évoqués dans la demande d'autorisation de construire et n'ont a priori pas lieu d'être. Une discussion devra encore avoir lieu à ce propos. Des économies sont également très probables sur certains chiffres et aucun devis n'a été signé à ce jour. Il rappelle par ailleurs que le mandat de Guillet constructions est très différent de celui octroyé pour la construction du bâtiment Vy-Neuve 3. GCG agit dans le cas présent comme conducteur de chantier et non comme entreprise générale. C'est donc bien la commune qui va prendre les décisions sur les soumissions des différents corps de métier. Toutefois, afin de pouvoir assurer un démarrage de chantier courant août, et compte tenu du délai référendaire de 40 jours, il importait de venir vers le conseil avec une proposition de délibération dès à présent.

Dominique Pascual souhaite savoir si un échafaudage sera installé avec une protection contre les poussières. Hubert Dethurens répond qu'un échafaudage ne sera pas nécessaire puisque les façades ne seront pas touchées par les travaux mais uniquement



repeintes, ce qui doit pouvoir être réalisé sans échafaudage. Si nécessaire, un petit échafaudage pourrait être posé pour les travaux de ventilation sur la toiture. En outre, la démolition concerne quasi exclusivement l'intérieur du bâtiment et ne devrait donc engendrer qu'une poussière très limitée pour le percement des deux nouvelles portes extérieures.

Stéphane Grobety comprend que les détails plus fins sont encore à définir et le maire précise qu'il ne manquera pas de revenir vers le conseil et/ou la commission pour en discuter. Pour répondre à Bradley Stillwagon, Hubert Dethurens estime que les réactions lors du café/croissant organisé récemment lui ont semblé très positives et il est satisfait de ce bon retour.

Le maire précise encore que, selon l'état de la trésorerie cet automne, le recours à l'emprunt ne sera peut-être pas nécessaire et confirme à Thierry Arn que le budget peut être montré sur demande, en soulignant bien qu'il s'agit d'un ordre de grandeur.

*Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement  
d'un montant de 1'600'000 F destiné aux travaux  
de rénovation de la mairie*

*Vu les réflexions menées par le conseil municipal en vue de rénover le bâtiment de la mairie, ainsi que les travaux de la commission ad hoc pour déterminer les objectifs et procédures relatifs à cette transformation ;*

*Vu le choix d'un projet voté par le conseil municipal le 10 octobre 2016 ;*

*Vu le crédit d'étude voté le 5 décembre 2016 et clos au 31 décembre 2017 ;*

*Vu l'autorisation de construire délivrée par l'autorité cantonale compétente le 21 mars 2018 ;*

*Conformément à l'article 30, al. 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*sur proposition du Maire,*

*le Conseil municipal*

**D E C I D E**

- 1. De réaliser les travaux de rénovation du bâtiment de la mairie.*
- 2. D'ouvrir au maire un crédit de 1'600'000 F destiné à ces travaux, selon budget en annexe.*
- 3. De comptabiliser les dépenses et les recettes éventuelles dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan du patrimoine administratif.*
- 4. D'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2019.*
- 5. D'autoriser le maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 1'600'000 F, afin de permettre l'exécution de ces travaux.*



La délibération est approuvée par 11 voix, soit à l'unanimité des présents.

## 5. Communications de l'exécutif

- ❖ *Appartement école* : Hubert Dethurens informe le conseil que cet appartement a été finalement attribué.
- ❖ *FC Laconnex* : le maire relate un incident entre notre employé communal et des joueurs qui ont eu des remarques désobligeantes envers ce dernier à propos de l'entretien du terrain. Hubert Dethurens a demandé au président du club qu'une lettre d'excuse soit adressée à M. Krasniqi. Un rendez-vous, dont l'invitation est arrivée très tardivement, est fixé entre le club et les communes pour évoquer informellement les préoccupations quant à l'avenir du FC. Le maire envisage notamment une démarche concertée auprès du fonds intercommunal pour trouver le financement du remplacement du terrain synthétique. Il évoque également un vol dans les vestiaires lors d'un entraînement pour lequel des relevés de l'ouverture des locaux ont été demandés par la police.
- ❖ *Luminaires extérieurs Vy-Neuve* : pour répondre à l'interpellation de Maxime Dethurens lors du conseil précédent, Hubert Dethurens informe que ces luminaires ont été commandés par l'entreprise qui doit les remplacer.
- ❖ *Plan directeur des chemins de randonnée pédestre* : la demande de la commune de modifier le tracé pour emprunter le chemin des écoliers plutôt que la route du Coteau a été acceptée.
- ❖ *Plan sectoriel aéronautique* : la réponse du conseiller d'Etat Hodgers à la résolution communale est mise à disposition du conseil.
- ❖ *Projet de forage Géothermie 2020* : le département insiste pour installer ce forage sur un site à Laconnex, mais le maire a maintenu son opposition.
- ❖ *Autorisations de construire* : 3 dossiers ont été préavisés favorablement ; la réalisation d'une piscine de 3m x 3m sur la parcelle du propriétaire qui construit un petit garage aux Rupettes ; la construction d'un parking à vélos, de 2 couverts à voitures, d'un parking à dalles filtrantes et d'une palissade anti-bruit sur la parcelle des nouvelles maisons construites au giratoire Rupettes ; la construction d'une nouvelle cave par Lucie et Maxime Dethurens à la route de la Parraille à côté du hangar de M. Rauber.

## 6. Divers

- ❖ *FCL* : Marc Dupraz informe le conseil, suite à des contacts avec des membres du club, que la présidence pourrait être reprise à la prochaine assemblée générale par les frères Luc et Henri Mandallaz. Une co-présidence n'étant pas possible, il semble que ce soit Luc qui sera élu



président. Le maire se félicite de cette bonne nouvelle car il est judicieux que le club soit géré par des personnes de la commune. Jean Batardon estime que cette fonction étant délicate, il est important que le président soit bien secondé par une équipe. Il souhaite en outre que le travail fourni par Raymond Zbinden soit reconnu car ce dernier a beaucoup fait pour maintenir un bon fonctionnement du club.

- ❖ *Spectacle lyrique* : Laurent Thévenoz fait part de la possibilité d'inviter le frère d'Henri Rudaz, qui est chanteur lyrique, pour un concert à Laconnex, en plein air par exemple. A suivre.
- ❖ *Concept énergétique* : Dominique Pascual souhaite que la commune remette à l'ordre du jour d'un prochain conseil la question de la production photovoltaïque du centre sportif, sur la base de données de consommation des locaux. La mairie prend note et se charge de collecter les données.
- ❖ *Rampe devant mairie* : Dominique Pascual s'inquiète de l'orientation de la rampe prévue. Le maire explique que le sens et l'angle de cette construction sont prévus pour faciliter son accès par les personnes à mobilité réduite.
- ❖ *Travaux de la commission ad hoc rénovation de la mairie* : Andreea Capitanescu Benetti souhaite savoir ce qui est dorénavant attendu de la commission. Hubert Dethurens informera la commission dès que l'entreprise Guillet aura terminé son chiffrage. Toutefois, il n'est pas possible d'organiser avec GCG une séance le soir ; aussi, la commission devra plutôt travailler sur certains aspects encore non définitifs, comme le choix de refaire ou non le lambris dans la salle du conseil, ainsi que sur le choix des matériaux. Le maire transmettra à la présidente de la commission des informations concernant le choix des entreprises dès qu'elles seront en sa possession.
- ❖ *Sortie des aînés* : Véronique Rudaz fait référence à l'invitation que le conseil a reçue et souhaite savoir qui accompagnera l'exécutif à cette sortie.

## 7. Questions du public

Pas de public présent.

La parole n'étant plus demandée, le maire lève la séance à 20h30.

Catherine Koumrouyan  
Secrétaire communale